

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

mairie.cauroy-les-hermonville@wanadoo.fr

Site : cauroy-les-hermonville.fr

**COMMUNE DE CAUROY LÈS HERMONVILLE**  
**51220**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 12 AOUT 2009.**

**Etaient présents :** MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, CHAMPION Marie-France, DORMAY Stéphane, LORAILLER Franck, PIGOT Jocelyne, PONCELET Xavier.

**Absents excusés :** Madame Chantal BUTELLE ayant donné son pouvoir à Monsieur Guy LECOMTE, Messieurs DEPAIX Jean-Claude, FOURNAISE Jérôme, ROCHET Bertrand.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PONCELET Xavier.

**Choix de la société pour les travaux de réfection du court de tennis n°1** : Monsieur le Maire explique au conseil que la commission d'appel d'offre s'est réunie suite à la procédure adaptée lancée en juin dernier concernant la réfection du court de tennis n°1. Cette commission, après analyse des offres a retenue la société TENNIS ET SOLS pour un montant de 18 793 € HT. Le conseil décide d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres.

**Délibération n°28/2009 : Choix de la société pour la réfection du court de tennis n°1 5 rue des terres 51220 CAUROY LES HERMONVILLE**

Suite à la procédure adaptée lancée le 26 juin 2009,

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 4 août 2009,

Suite à l'analyse des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 août 2009 décidant de retenir la proposition de la société TENNIS ET SOLS 40, rue du Commerce, BP 849 Cormontreuil, 51678 REIMS CEDEX, pour un montant de 18 793 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire  
Guy LECOMTE